



ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS D'ACIER (CSPA)

PROGRAMME DE POLITIQUE PUBLIQUE 2010

L'ACPA est le porte-parole national du secteur canadien de l'acier et des tuyaux et des tubes d'acier. L'un des principaux objectifs de l'association est de collaborer avec les gouvernements à l'amélioration du contexte de la politique publique afin de garantir la réussite du secteur canadien de l'acier, de ses clients et de ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Ce programme définit, pour 2010, les priorités de l'ACPA en matière de politique dans quatre grands domaines:

Politiques d'appui au secteur manufacturier : *Un secteur manufacturier dynamique confère de la valeur à nos ressources et crée de bons emplois pour des millions de Canadiens. Si le Canada veut continuer à faire partie des pays industrialisés en pointe à travers le monde, il doit impérativement évaluer les répercussions sur sa capacité concurrentielle des politiques, des mesures fiscales, des programmes et de la réglementation qui sont lourdes de conséquences. L'adoption d'une approche a priori favorable au secteur manufacturier permettrait de détecter les modifications des conditions dans lesquelles ses membres font concurrence pour l'obtention de marchés et d'investissement, y compris lorsque des changements sont apportés aux mesures fiscales incitatives pour accélérer les améliorations à apporter aux immobilisations.*

Innovations et compétences : *Il faudrait donner une nouvelle orientation aux politiques et aux programmes pour accorder plus d'importance à l'amélioration de la productivité, pour développer une main-d'œuvre industrielle hautement compétente et pour permettre la mise au point et l'application de nouvelles technologies et de nouvelles techniques de production. Des mesures élaborées précisément dans cette perspective permettraient plus facilement d'investir dans la mise à niveau des compétences de la main-d'œuvre, de faire davantage de R et D et d'instaurer une plus grande collaboration dans le domaine de la recherche, tant au niveau national qu'international. Les fonds affectés à la recherche permettraient également de mieux cibler les besoins des secteurs industriels de pointe afin de contribuer au renforcement de l'innovation et à l'amélioration de la productivité dans l'industrie canadienne.*

Affaires internationales : *Le Canada se doit de poursuivre ses efforts pour améliorer l'accès des manufacturiers canadiens aux marchés étrangers, tout en veillant en même temps à s'assurer que son propre marché intérieur reste régi par les forces du marché. Cela implique d'appliquer rigoureusement les règles négociées en matière de commerce international avec tous les grands partenaires commerciaux, en particulier la Chine, et de renforcer ces règles et leur application lors des négociations commerciales à venir. De façon plus générale, dans le cas de la Chine, qui joue un rôle de plus en plus important dans le commerce mondial, cela suppose d'adopter une approche plus globale et plus équilibrée aux relations commerciales bilatérales. En ce qui concerne l'ALENA, il faudra renouveler les efforts pour s'attaquer aux entraves au commerce entre les entreprises des pays signataires, en particulier pour renforcer leur capacité à faire concurrence à leurs concurrentes d'outre-mer.*

Environnement : Dans le cas des secteurs énergivores soumis à la concurrence étrangère, comme celui de l'acier, les politiques en matière de changements climatiques doivent intégrer plusieurs principes importants. Il faut, en particulier, qu'elles veillent à ce que tous les grands émetteurs prennent des engagements comparables, qu'elles s'assurent de la compatibilité entre les réglementations nationales et la réglementation américaine à venir, qu'elles imposent des mesures pour lutter contre les fuites de carbone et qu'elles tiennent compte des contraintes technologiques à court terme. La réglementation pour lutter contre les changements climatiques et pour assurer la qualité de l'air et des approches coordonnées en la matière du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux est nécessaire pour éviter des dédoublements coûteux et pour simplifier le respect de la conformité en la matière. Les gouvernements devraient également s'inspirer des engagements à recycler l'acier de façon responsable pris par les membres de l'ACPA en exigeant l'élimination complète du mercure dans les exportations de ferraille d'acier.

Infrastructures et transport : Pour acheminer les marchandises canadiennes sur les marchés locaux et mondiaux, il est indispensable de disposer d'infrastructures de niveau mondial et de systèmes de transport concurrentiels. L'amélioration des infrastructures profite aussi à l'environnement. Les infrastructures canadiennes souffrent de lacunes importantes qui vont contraindre tous les paliers de gouvernement à investir massivement pour reconstruire nos routes, nos ponts, nos ports, nos voies ferrées et nos autres infrastructures publiques. Lors de l'élaboration de ces projets publics, les gouvernements ne devront pas privilégier ou retenir à l'avance certains matériaux de construction plutôt que d'autres. Dans le domaine des transports, ils devront veiller à ce que les nouveaux règlements ne pénalisent pas la rentabilité des services nationaux d'expédition.

INTRODUCTION

Cela fait plus d'un siècle que le secteur canadien de l'acier joue un rôle marquant dans le tissu économique et social de notre pays. C'est un employeur important qui soutient de multiples collectivités à travers le pays. L'industrie de l'acier et des produits tubulaires d'acier du Canada emploie quelque 30 000 Canadiens et génère des expéditions annuelles d'environ 14 milliards de dollars, dont 7 milliards de dollars sont exportés. Avec sa main-d'œuvre hautement compétente et dans le prolongement des engagements qu'elle a pris envers l'avenir, cette industrie est en mesure de contribuer à répondre aux besoins économiques et sociaux permanents et en évolution constante des Canadiens dans tous les domaines de leur vie. Le secteur de l'acier va continuer à jouer un rôle essentiel dans notre pays, et dans le monde, parce que:

- a) La croissance économique, aussi bien au niveau national que mondial, a besoin de l'acier. L'acier est à la base de la structure industrielle et il y a une relation directe entre la croissance économique et la consommation d'acier. Alors que les économies nord-américaines et mondiales continuent à prendre de l'expansion, la demande d'acier ne va cesser d'augmenter.*
- b) Nombre des innovations indispensables à l'avenir et devant permettre à l'économie d'être plus respectueuse de l'environnement feront appel aux produits de l'acier, y compris à de nouveaux types d'acier qu'il reste à mettre au point. Ceux-ci seront indispensables aux énergies de remplacement et traditionnelles, aux véhicules moins énergivores, à l'amélioration des infrastructures, à des constructions plus durables et à des modalités de recyclage plus efficaces. Alors que l'ensemble du secteur réduira son empreinte environnementale, ses produits permettront de « verdier » notre société. Si le secteur canadien de l'acier a une longue histoire, justifiant d'en être fier, c'est aussi un secteur d'avenir.*
- c) Les producteurs canadiens d'acier se font concurrence sur les marchés de l'acier les plus ouverts dans le monde. Les politiques publiques peuvent renforcer la concurrence sur ces marchés, et instaurer des conditions permettant de procéder aux investissements nécessaires pour alimenter la croissance à venir dans une industrie en transformation au niveau mondial.*

De nombreuses forces se combineront pour dessiner l'avenir du secteur canadien de l'acier. Celles qui joueront des rôles prédominants sont, entre autres, l'engagement des entreprises du secteur à investir dans une main-d'œuvre hautement compétente, à faire appel aux technologies de pointe et à améliorer en permanence leur efficacité environnementale et opérationnelle. L'avenir du secteur dépend également dans une large mesure des politiques publiques qui le régiront à l'avenir.

Dans ce programme de politique publique pour 2010, l'ACPA définit les mesures additionnelles que les gouvernements du Canada pourront prendre pour renforcer la capacité concurrentielle des producteurs d'acier, de leurs clients et de leurs partenaires de la chaîne des approvisionnements. L'ACPA est désireuse de collaborer avec les gouvernements et les autres intervenants pour faciliter l'adoption de telles politiques, afin que le secteur de l'acier puisse contribuer à renforcer l'économie de notre pays.

Association canadienne des producteurs d'acier

1^{er} juin 2010

Veillez adresser tout commentaire ou toute question à info@canadiansteel.ca

POLITIQUES D'APPUI AU SECTEUR MANUFACTURIER

LES ENJEUX

Au cours des dernières années, on a accordé beaucoup d'attention à l'économie dite « postindustrielle » ou « nouvelle économie », qui s'appuie essentiellement sur les secteurs de la haute technologie et des services. La prédominance qu'on lui a prêtée a trop souvent amené à négliger l'importance des secteurs à valeur ajoutée, dont l'apport ne s'est pourtant pas démenti avec les richesses qu'ils créent et les bons emplois qu'ils offrent à des millions de Canadiens partout au pays. Il ne fait aucun doute que les industries émergentes joueront un rôle important à l'avenir, mais elles ne sauraient remplacer les contributions multiples d'un secteur manufacturier concurrentiel. La crise économique récente a rappelé brutalement l'importance du secteur manufacturier, aussi bien maintenant que pour l'avenir.

Le secteur manufacturier confère une valeur aux compétences de nos employés et à notre patrimoine de ressources naturelles. Il aide le Canada à tracer son chemin dans le monde. Il est à l'origine d'une grande partie des innovations, des nouveaux produits et des nouvelles technologies qui sont indispensables pour nous doter d'une économie et d'une société plus respectueuses de l'environnement, plus efficaces et plus productives. Le rôle essentiel que joue le secteur manufacturier impose de conférer un rôle plus important aux politiques destinées à renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne sur les marchés intérieurs et extérieurs.

LE POINT DE LA SITUATION

Les manufacturiers canadiens sont soumis à des pressions intenses et à une concurrence incessante dans l'économie mondialisée, aussi bien au pays qu'à l'étranger. Les pressions exercées sur les coûts, qui sont exacerbées par un taux de change moins favorable, donnent de l'importance aux politiques destinées à relever la productivité du secteur manufacturier.

Quantité de politiques, de programmes et de mesures réglementaires appliquées par les gouvernements ont des répercussions directes sur la situation concurrentielle des manufacturiers. Si nombre de ces mesures visent à répondre à d'autres intérêts en matière de politique, leur conception et leur mise en œuvre a néanmoins des répercussions directes sur la capacité concurrentielle de l'industrie. Il est important, quand les gouvernements envisagent d'adopter de nouvelles mesures dans toute une gamme de domaines de la politique, d'analyser avec soin leurs répercussions sur les secteurs à valeur ajoutée de l'économie canadienne. Un programme visant a priori à favoriser le secteur manufacturier jugerait des nouvelles politiques et des nouveaux règlements à l'aulne de leurs résultats sur la capacité concurrentielle de l'industrie. Il faudrait appliquer le même type de critères aux réductions anticipées des dépenses et à la révision de la fiscalité par les gouvernements qui s'apprêtent à réduire leurs importants déficits budgétaires.

Tout commence même par les considérations macros économiques, soit par les politiques régissant les budgets, la monnaie et les taux de change. Les gouvernements ont pris des engagements importants sur la réduction étalée dans le temps des taux d'imposition et sur

l'harmonisation des taxes de vente. Ils doivent maintenir ces engagements. En ce qui concerne les taux de change, les fluctuations du dollar canadien obéissent aux forces du marché. Ce n'est pas le cas de toutes les autres devises. Nombreux sont les observateurs qui estiment que la Chine sous-évalue artificiellement sa devise afin de continuer à enregistrer un important surplus commercial. Le Canada doit, de concert avec les autres pays, insister pour que toutes les devises soient évaluées en fonction de la situation économique sous-jacente des pays qui les émettent.

Outre les considérations macro-économiques, les politiques en matière de dépenses, de réglementation et de cadre de politiques qui ont des effets sur la capacité concurrentielle de l'industrie jouent un rôle déterminant. Les répercussions de la crise économique et les pressions à la hausse sur le dollar canadien montrent bien que le temps est venu d'évaluer à nouveau les effets des mesures actuellement en vigueur, et prévues aussi bien à court qu'à moyen terme.

LES MESURES PRIORITAIRES

1. Lorsqu'ils cherchent à équilibrer leurs intérêts stratégiques, les gouvernements doivent accorder la priorité à la capacité concurrentielle du secteur manufacturier. C'est là un critère décisif et stratégique qu'il faudrait appliquer à toute nouvelle mesure de politique gouvernementale, et à toutes les réductions de dépenses à venir, afin de ne pas réduire l'aide à apporter à l'innovation industrielle, au perfectionnement des compétences et aux infrastructures essentielles, aussi bien matérielles que technologique.
2. La déduction pour amortissement accéléré (DAA) sur deux ans est en soi une bonne mesure, mais sa durée est limitée et elle doit prendre fin en 2011. Il faut la prolonger pendant au moins cinq ans de plus afin de que l'industrie dispose d'un horizon fiscal garanti pour planifier, préparer et réaliser des investissements importants en technologies de pointe, en processus plus efficaces et en technologies environnementales.
3. Lorsqu'ils étudient le moyen et le long terme, les gouvernements devraient réaliser des évaluations complètes des répercussions de leurs grandes politiques sur la capacité industrielle des entreprises canadiennes. Les ministres de l'Industrie et du Développement économique devraient mettre sur pied un comité de personnes compétentes pour formuler des recommandations sur les politiques destinées à améliorer les perspectives à moyen terme de l'industrie. Leur étude devrait porter sur toutes les dimensions importantes des politiques gouvernementales touchant le secteur manufacturier pour leur permettre de recommander les mesures précises que devraient prendre les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants.

INNOVATIONS ET COMPÉTENCES

LES ENJEUX

Les pays industrialisés et ceux en développement réalisent tous que, pour disposer d'une économie saine, il leur faut un secteur manufacturier de pointe. C'est aussi une condition pour jouer un rôle dans le commerce mondial. L'industrie canadienne, qui est sans cesse confrontée à la concurrence implacable d'autres pays, doit en permanence innover dans toute une gamme de domaines, englobant les nouvelles technologies, les nouveaux produits, les processus améliorés et les compétences de sa main-d'œuvre, pour améliorer sa productivité et générer une plus grande valeur ajoutée.

Les politiques publiques destinées à soutenir l'innovation industrielle font appel à divers mécanismes, comme le financement de la recherche universitaire, des programmes divers de recherche et de développement (R et D), des incitatifs fiscaux en la matière et la mise en place d'infrastructures de recherche. L'innovation impose également de faire appel à du personnel compétent pour répondre aux exigences de plus en plus complexes des technologies modernes de fabrication de pointe, y compris dans les domaines de l'acier et des produits de l'acier. Alors que les pays concurrents font preuve d'agressivité dans tous les domaines de l'innovation, le Canada doit adopter des mesures très clairement destinées à poursuivre l'innovation et à améliorer la productivité de tous les secteurs de son économie.

LE POINT DE LA SITUATION

Les gouvernements canadiens ont investi de façon massive dans divers volets de la chaîne de l'innovation, en affectant en particulier chaque année des milliards de dollars à des recherches et à des bourses dans les universités, en finançant des instituts de recherche, en permettant de repousser les limites des connaissances scientifiques et en soutenant les technologies de pointe dans les domaines de l'information et des communications. Dans le cas des industries déjà bien implantées, comme celle de l'acier, l'ensemble des politiques actuelles ne constitue pas un tout suffisamment harmonisé pour faire face aux pressions qui s'exercent actuellement et aux besoins les plus immédiats.

L'une des mesures importantes pour favoriser l'innovation dans l'industrie est le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS-DE). C'est un outil utile et essentiel pour favoriser cette innovation, mais certains aspects du programme et certaines modalités de sa mise en œuvre réduisent sa capacité à accroître les applications de la R et D dans l'industrie. Donner une nouvelle orientation au programme de RS-DE pourrait inciter à innover davantage dans l'industrie afin d'améliorer la productivité du Canada.

Dans le domaine des compétences, l'ampleur et la complexité des connaissances indispensables pour mettre en œuvre les technologies modernes de fabrication sont souvent sous-évaluées. L'importance stratégique pour l'industrie d'une main-d'œuvre hautement compétente et capable de s'adapter est telle qu'elle impose de prendre des engagements à long terme et de mettre en œuvre des mesures dans des domaines multiples. C'est ainsi qu'il faut former et attirer une

nouvelle génération de travailleurs hautement compétents dans le secteur manufacturier en faisant appel aux universités, aux collèges communautaires et aux établissements de recherche. Il ne faut pas non plus négliger les possibilités offertes par l'immigration. L'adoption des principes de l'apprentissage permanent, indispensable pour assurer la mise à niveau permanente des compétences de la main-d'œuvre actuelle dans les nouvelles technologies et les nouvelles techniques, entraîne des coûts si élevés qu'il faudra aider à les couvrir.

Dans le domaine de la R et D, les mesures gouvernementales devront permettre d'élargir les possibilités de collaboration entre l'industrie, les universités, les collèges et les organismes de recherche financés par des fonds publics. De plus, elles devront permettre de collaborer à des projets de dimension internationale, par exemple aux efforts de l'ensemble de l'industrie mondiale de l'acier pour élaborer des technologies de production de l'acier fondamentalement nouvelles grâce au programme de « percée dans le domaine du CO₂ » (CO₂ breakthrough) de la World Steel Association, et à d'autres initiatives de recherche.

LES MESURES PRIORITAIRES

1. Le système de crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental doit être modifié pour offrir davantage d'incitatifs à l'amélioration du rendement de la R et D industrielle. Sa conception et ses modalités d'administration doivent privilégier davantage l'innovation industrielle, en ciblant mieux l'étendue et la portée des activités admissibles et en permettant de mieux prédire les réponses aux demandes présentées. Les conditions d'application du programme devraient aussi comporter des dispositions plus souples sur les remboursements afin de permettre aux entreprises ayant enregistré momentanément une diminution de leurs revenus imposables, voire des pertes, de tenir leurs engagements nécessaires en R et D.
2. En ce qui concerne la main-d'œuvre actuelle, un nouveau crédit d'impôt à la formation aiderait à mettre en œuvre les programmes de mise à niveau des compétences financés par les employeurs. C'est aussi une mesure qui aiderait à conserver le personnel, une préoccupation majeure des employeurs. Pour aider à mettre en place la main-d'œuvre de l'avenir, il faudra procéder en permanence à l'évaluation des programmes d'enseignement postsecondaire pour s'assurer qu'ils forment réellement les travailleurs hautement compétents dont le secteur de l'acier et les autres secteurs de pointe auront besoin à l'avenir. Il faudra aussi redoubler d'efforts pour amener les jeunes d'aujourd'hui à désirer faire carrière dans le secteur moderne de la fabrication.
3. Le gouvernement fédéral doit assurer une aide financière efficace et permanente à ses propres instituts de recherche axés sur l'industrie, en prenant en particulier des engagements durables envers les nouveaux laboratoires de recherche CANMET de Ressources naturelles Canada situés à Hamilton, en Ontario. Il faut envisager un modèle comparable pour soutenir la recherche sur les nouvelles technologies de l'acier qui joueront un rôle déterminant sur le dynamisme économique d'autres grappes de l'économie canadienne, par exemple celle de l'énergie.

4. Les applications industrielles, dans des secteurs comme celui de l'acier, qui visent à permettre l'adoption plus rapide et à plus grande échelle de procédés durables plus respectueux de l'environnement devraient pouvoir bénéficier du financement gouvernemental de la R et D destinée à mettre au point des sources d'énergie propre. De plus, le gouvernement devrait collaborer avec le secteur de l'acier, et avec d'autres, pour cerner la façon dont les nouveaux produits canadiens de l'acier peuvent contribuer à adopter des sources d'énergie plus propres au Canada.
5. Il faut que les programmes d'innovation et les mesures fiscales permettent une plus grande participation canadienne à des programmes multinationaux de recherche, en particulier à ceux destinés à améliorer la performance environnementale. Au niveau national, les critères des programmes visant à favoriser l'efficacité énergétique et à mettre au point de nouvelles technologies environnementales doivent être élargis pour permettre à des industries, comme celle de l'acier, d'y être admissibles. On peut en donner comme exemple l'aide à la recherche de sources d'énergie de remplacement ou à la mise au point de technologies de capture et de stockage du CO₂.

AFFAIRES INTERNATIONALES

LES ENJEUX

La prospérité du Canada dépend dans une large mesure de ses échanges commerciaux. Le secteur canadien de l'acier, ses fournisseurs et ses clients subissent la concurrence internationale, aussi bien sur leurs marchés intérieurs qu'extérieurs. Les politiques commerciales jouent un rôle essentiel sur la capacité concurrentielle et sur les décisions d'investissement dans toute la chaîne d'approvisionnement de l'acier. L'industrie a besoin de politiques commerciales qui améliorent l'accès aux marchés étrangers, qui luttent efficacement contre les distorsions du marché imputables aux subventions étrangères et au dumping, et qui réduisent les coûts opérationnels des échanges commerciaux. Cela revêt une importance toute particulière dans la période faisant suite à la récession au cours de laquelle la région de l'ALÉNA est passée d'un statut d'importateur net d'acier à celui où elle pourrait devenir exportatrice nette dans un contexte d'échanges commerciaux réussis par des règles.

Le renforcement des efficacités dans la région de l'ALÉNA constitue une dimension importante du commerce. En accroissant l'intégration au sein de la région, une chaîne d'approvisionnement de l'acier plus efficace et plus concurrentielle améliore les capacités collectives et individuelles des pays signataires de l'ALÉNA à faire concurrence aux producteurs de l'extérieur.

LE POINT DE LA SITUATION

Le commerce mondial de l'acier est victime de déséquilibres structurels et d'une surcapacité de production importante qui s'expliquent, dans une large mesure, par les politiques de gouvernements étrangers qui offrent des subventions directes et indirectes à leurs producteurs, par la propriété ou le contrôle par les états d'installations de production, par des modes de financement recourant à l'aide des états et par des restrictions aux exportations de matières premières importantes. Près de la moitié de la production mondiale d'acier provient de la Chine, un pays dont l'économie ne respecte pas les règles du marché. Ce pays dispose d'une capacité de production vingt fois supérieure à la taille du marché canadien de l'acier. Cela se traduit par l'arrivée permanente sur les marchés mondiaux de produits d'acier et à base d'acier qui sont subventionnés et qui font l'objet de dumping et qui remplacent les produits locaux fabriqués et vendus dans le respect des règles du marché.

C'est ce qui a amené de nombreux pays à prendre de multiples mesures de rétorsion commerciale pour s'opposer aux subventions illégales et aux importations de produits faisant l'objet de dumping. Ces mesures, qui relèvent de législations sur les recours commerciaux, sont autorisées par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC.) pour restaurer l'application des règles du marché. Dans le secteur de l'acier, les États-Unis, les pays membres de l'Union européenne, le Mexique et d'autres pays ont pris récemment des mesures équivalentes, et parfois plus énergiques, que celles du Canada pour lutter contre les pratiques chinoises.

La Chine est devenue rapidement le principal joueur sur le marché mondial de l'acier et elle étend maintenant son influence aux industries situées en amont et en aval de la production

d'acier. Elle offre en même temps de nouvelles possibilités de débouchés commerciaux au Canada. Il est donc important que le Canada adopte une approche plus cohérente, plus globale et plus équilibrée aux relations commerciales bilatérales avec la Chine. Cela nécessitera de mettre en place un vaste processus de consultations avec les principaux intervenants, y compris avec le secteur de l'acier.

Il faut accorder une plus grande attention à l'accès qu'ont les entreprises canadiennes au marché américain et aux autres marchés étrangers. L'entente conclue récemment avec les États-Unis sur les marchés publics constitue une étape importante, avec la promesse d'autres négociations. Le fait que les états membres de l'OMC ne soient pas parvenus à s'entendre dans le cadre de « la ronde de Doha » confère une plus grande importance aux accords bilatéraux de libre-échange, y compris à ceux qui sont en cours de négociation avec l'Union européenne et avec l'Inde. Il est absolument indispensable que toute entente qui sera négociée se traduise par des retombées industrielles nettes avantageuses pour le Canada.

Dans le cadre des négociations mondiales sur le changement climatique, la convergence des politiques environnementales et commerciales, et des projets de réglementation nationale en la matière, est apparue comme un élément majeur. Un sujet au cœur des questions commerciales et environnementales est celui des fuites de carbone, qui oblige à se pencher sur les volets des échanges commerciaux et des investissements du secteur de l'acier et d'autres secteurs également grands consommateurs d'énergie et soumis à une vive concurrence.

LES MESURES PRIORITAIRES

1. Les politiques du Canada en matière de commerce international doivent prévoir l'application rigoureuse d'une législation sur les recours commerciaux afin de contrer les distorsions du marché causées par des subventions étrangères, le dumping et d'autres pratiques non respectueuses des règles du marché. Si le gouvernement devait recourir à des mesures destinées à éliminer de telles pratiques, il faudrait qu'il soit prêt à exercer intégralement les droits que lui confèrent les règles de l'OMC, et à appliquer une législation sur les recours commerciaux pour restaurer une concurrence reposant sur les règles du marché dans toute la chaîne d'approvisionnement de l'acier. L'élément dissuasif que constitue une législation efficace sur les recours commerciaux est un atout important qu'il faut conserver dans les nouvelles négociations sur le commerce mondial, et qui doit se voir accorder un poids plus important dans les accords bilatéraux de libre-échange.
2. Les négociations sur l'accès aux marchés, que ce soit dans le cadre de l'OMC ou d'accords bilatéraux de libre-échange, doivent se traduire par des retombées industrielles nettes avantageuses pour les manufacturiers canadiens en tentant de parvenir à un équilibre entre les intérêts offensifs et défensifs du Canada. Il faut en particulier que les ententes sur les marchés publics accordent aux entreprises canadiennes un meilleur accès à ceux-ci, en particulier aux États-Unis et dans l'Union européenne.
3. Étant donné l'importance du rôle de la Chine dans le commerce mondial, en particulier dans le secteur de l'acier et dans celui des produits industriels liés à l'acier, le gouvernement doit s'efforcer d'instaurer des relations en économie plus solide et plus avantageuse aux deux

parties avec ce grand partenaire industriel. Cela pourra nécessiter d'entamer des dialogues bilatéraux avec les grands secteurs de l'économie chinoise. Pour progresser vers cet objectif, le gouvernement devrait s'engager à mettre en place un vaste processus de consultations inclusives auxquelles participeraient tous les intervenants importants.

4. Le Canada doit s'appuyer sur les bases mises en place avec l'ALÉNA, et découlant de sa frontière commune avec les États-Unis, pour parvenir à de plus grandes efficiences économiques, qui contribueront à renforcer les relations internes dans les domaines du commerce et des investissements, afin d'améliorer la capacité concurrentielle de la région par rapport à celle de ses autres partenaires commerciaux. Cela impliquera de lancer des initiatives et des politiques de collaboration dans les domaines du commerce transfrontalier et des infrastructures visant à le faciliter, des systèmes de transports et des politiques environnementales.
5. Les politiques de lutte contre les changements climatiques doivent aborder les questions des échanges commerciaux et des investissements, en particulier pour tenir compte des pressions concurrentielles auxquels sont soumis les secteurs de l'économie qui sont de grands consommateurs d'énergie et qui sont soumis à la concurrence étrangère.

L'ENVIRONNEMENT

LES ENJEUX

Au Canada comme ailleurs, les gouvernements élaborent de nouvelles politiques et de nouveaux règlements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ils utilisent pour cela quantité d'approches différentes. On relève en particulier de nombreuses variations concernant les cibles à atteindre, les calendriers à respecter, les modalités utilisées pour parvenir aux réductions obligatoires, les systèmes d'échange d'émissions et les autres solutions destinées à assurer la conformité.

La question des émissions de GES en est une de portée mondiale. Il faut que tous les grands émetteurs prennent en même temps des mesures comparables pour obtenir des réductions importantes et pour éviter les fuites de carbone. Au Canada, la réglementation sur les changements climatiques doit s'harmoniser étroitement avec celle en vigueur aux États-Unis. Il s'agit ici, dans une certaine mesure, d'éviter de créer des déséquilibres qui auraient des conséquences sur les capacités concurrentielles et qui risqueraient d'entraîner l'application de nouvelles mesures aux frontières. De plus, les gouvernements canadiens doivent collaborer à l'élaboration d'une approche unifiée afin d'éviter des dédoublements dans les mesures réglementaires et des coûts inutiles pour l'industrie et pour les contribuables. Les gouvernements doivent également conserver les mesures incitatives destinées à améliorer l'efficacité énergétique comme moyen devant permettre de réduire encore plus les émissions de GES.

De nouveaux règlements, parfois encore plus rigoureux, sur les polluants atmosphériques sont également en cours de préparation par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux. L'adoption d'une approche unique et complète à la gestion de la qualité de l'air permettrait d'éviter des dédoublements inutiles et des coûts de conformité. L'adoption d'un processus impliquant réellement de nombreux intervenants (gouvernement fédéral et gouvernements provinciaux, industrie, groupes de défenses de l'environnement et de la santé) a permis d'élaborer un cadre qui sera proposé cette année aux ministres de l'Environnement.

Le recyclage fait partie intégrante de l'engagement du secteur de l'acier en matière de performance environnementale. Certaines sources de ferraille d'acier, comme les anciennes automobiles et les appareils électroménagers les plus vieux, comportaient fréquemment des interrupteurs au mercure. L'élimination de ces sources de pollution de la ferraille est la meilleure façon d'empêcher des émissions polluantes lorsque cette ferraille est utilisée pour fabriquer du nouvel acier. Les entreprises membres de l'ACPA se sont engagées à adopter des politiques d'achat de ferraille ne comportant aucune trace de mercure. Comme cette ferraille d'acier est également exportée, l'ACPA incite aussi le gouvernement reprendre à son compte l'engagement pris par l'industrie en matière d'environnement en interdisant l'exportation de ferraille contenant du mercure.

LE POINT DE LA SITUATION

Le secteur canadien de l'acier a déjà réduit ses émissions de GES de presque 20 % depuis 1990. Toute nouvelle réduction obligatoire devra tenir compte du fait qu'il sera difficile d'enregistrer des améliorations plus importantes parce qu'il faudrait pour cela disposer de nouvelles technologies de réduction des émissions de GES. Il faudra attendre plusieurs années avant que de telles technologies soient disponibles dans le commerce.

Lors des négociations des Nations unies qui ont eu lieu à Copenhague en 2009, les participants ont reconnu que, pour enregistrer de nouveaux progrès réels, tous les grands pays émetteurs devront appliquer des mesures communes à l'échelle de la planète en étant motivés aussi bien par la volonté de protéger l'environnement que par des motifs économiques. Le gouvernement canadien a également reconnu l'importance d'un niveau de comparaison élevé entre la réglementation américaine sur les changements climatiques et la sienne, en particulier en ce qui concerne les cibles globales de réduction. L'ACPA partage les deux positions, mais souhaite que des consultations élargies démarrent rapidement sur la façon dont ces principes seront mis en œuvre pour obtenir au Canada un ensemble équilibré de règlements, en particulier en ce qui concerne les secteurs grands consommateurs d'énergie et soumis à la concurrence, comme celui de l'acier.

De nombreux intrants servant à la production d'acier, comme l'énergie, la production minière et les transports, feront également l'objet de nouveaux règlements sur les GES qui entraîneront des coûts. Il n'est tout simplement pas possible d'ajouter ces coûts additionnels au prix des produits canadiens de l'acier, qui font concurrence sur les marchés mondiaux. Les modalités d'application de la réglementation doivent donc prévoir des moyens d'absorber ces coûts indirects pour conserver une concurrence équilibrée en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

Au Canada, le risque d'une mosaïque de politiques incompatibles sur les changements climatiques, aux paliers fédéral et provinciaux, prend de l'ampleur. Des plans conflictuels ou incohérents ne feraient qu'ajouter à l'incertitude et entraîneraient des coûts additionnels, accroissant ainsi les risques pour les investissements au pays. De plus, l'obtention d'un résultat de cette nature compliquerait l'adoption de positions claires par le Canada sur la scène internationale et minerait la capacité à parvenir, au niveau sectoriel, à la compatibilité des politiques et des règlements canadiens et américains.

En ce qui concerne la réglementation sur les polluants atmosphériques, l'élaboration d'un plan complet sur la qualité de l'air par la collaboration de tous les intervenants permettrait d'obtenir des avantages importants pour l'environnement et la santé dans tout le pays, tout en réduisant au minimum les dédoublements réglementaires lorsque cela s'avère possible. Les ministres de l'Environnement du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux doivent étudier un tel cadre à l'automne 2010. Il est important que les gouvernements endossent une telle approche intégrée.

Dans le cas du mercure, l'ACPA finance conjointement un programme de portée nationale étalée sur plusieurs années appelé ElimiMercure pour retirer les interrupteurs au mercure des automobiles les plus âgés avant la recyclage. À ce jour, plus de 175 000 interrupteurs ont été retirés. Les entreprises membres de l'ACPA vont maintenant plus loin puisqu'elles ont adopté une politique visant à éliminer toutes traces de mercure de la ferraille qu'elles utilisent, d'où

qu'elle provienne. Cette politique ne s'applique toutefois pas à la ferraille d'acier à exporter. C'est pourquoi l'ACPA incite le gouvernement à étudier la façon dont il pourrait s'y prendre pour exiger le retrait de la totalité du mercure de la ferraille d'acier canadienne destinée à l'exportation.

LES MESURES PRIORITAIRES

1. Renforcer la nécessité pour tous les grands pays émetteurs d'agir de façon conjointe et compatible pour réduire les émissions mondiales de GES au niveau sectoriel.
2. Veiller à la compatibilité des politiques sur le changement climatique entre le Canada et les États-Unis en imposant des conditions comparables aux secteurs grands consommateurs d'énergie et soumise à la concurrence, en fixant des modalités directes et indirectes de détermination du prix et des échanges du CO₂, et en définissant les paramètres importants de la réglementation, y compris les niveaux de référence, les diverses solutions de conformité, les modalités communes de rapports et les calendriers. Au Canada, ces caractéristiques devraient être intégrées à un régime fédéral et provincial unique.
3. Il faut conserver les programmes destinés à améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie et envisager des mesures additionnelles, comme d'autres moyens pour réduire les émissions de GES.
4. À l'automne 2010, les ministres de l'Environnement doivent endosser la proposition visant à adopter une approche unique et coordonnée à la réglementation des polluants atmosphériques.
5. En s'inspirant de la politique de l'ACP a sur l'élimination du mercure, le gouvernement devrait élaborer une approche efficace pour empêcher l'exportation de ferraille d'acier canadienne contenant du mercure.

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

LES ENJEUX

L'industrie canadienne a besoin d'infrastructures de haute qualité et d'un système de transport concurrentiel pour prendre livraison de ses matières premières à des prix compétitifs, et pour acheminer ses produits finis sur les marchés canadiens et étrangers. L'analyse économique fait apparaître une corrélation directe entre les investissements en infrastructure, la croissance économique et la création d'emplois. L'amélioration des infrastructures permet également de rehausser la performance environnementale de l'ensemble du pays. Après un trop grand nombre d'années de sous investissement, le Canada doit maintenant s'engager de façon durable à renouveler et agrandir ses infrastructures matérielles et à améliorer la qualité de vie de quantité de façon, en se dotant par exemple des systèmes d'aqueducs moins chargés et plus efficaces.

Les dépenses en infrastructures ne doivent tirer le meilleur parti possible de l'argent des contribuables. Cela implique de faire des choix de nature concurrentielle entre des matériaux en fonction du coût de leur cycle de vie, de leur qualité, de leur durabilité et de leur sécurité. Les gouvernements ne devraient pas recourir à des artifices pour privilégier certains produits de construction. Ils ne devraient pas non plus utiliser des matériaux importés de qualité inférieure qui ne respectent pas les normes du Canada en la matière.

L'industrie canadienne a besoin, en plus d'infrastructures modernes, de systèmes de transport et de logistique efficaces et concurrentiels pour lui permettre d'être compétitive en Amérique du Nord. Les expéditions par chemin de fer et à travers les Grands Lacs sont particulièrement importantes pour les producteurs d'acier pour des raisons économiques et environnementales. Certains changements envisagés à la réglementation américaine sur les transports, tout comme à la réglementation canadienne, imposeraient des hausses importantes des coûts d'expédition, tant au Canada qu'aux États-Unis et vers d'autres marchés.

LE POINT DE LA SITUATION

Plus de la moitié des infrastructures canadiennes ont dépassé les 40 ans et il en coûterait au moins 200 milliards de dollars à notre pays pour combler son déficit en la matière en réalisant des projets de routes, de ponts, de ports et de voies ferrées. Pour répondre à ces besoins criants d'infrastructures, les trois paliers de gouvernement devront prendre des engagements énergiques sur plusieurs années. Même s'ils doivent faire des efforts importants pour réduire leurs dépenses, les gouvernements doivent s'engager à s'attaquer à la réduction de ce déficit en infrastructures et à réaliser des investissements additionnels sur plusieurs années pour nous permettre de disposer de meilleures infrastructures matérielles, y compris d'installations frontalières. Étant donné les pressions financières qui s'exercent sur les gouvernements, il faudra recourir de façon plus importante aux partenariats public-privé (PPP).

Les États-Unis ont adopté récemment une législation sur l'entretien des installations portuaires appelée la *Harbour Maintenance Act*. Ce texte garantira que tous les montants facturés aux

expéditeurs et versés dans le Harbour Maintenance Trust Fund serviront uniquement à l'entretien et la mise à niveau permanente des installations portuaires américaines. Le Canada pourrait avoir un intérêt à envisager l'adoption de mécanismes comparables pour garantir que les fonds prélevés à une fin précise ne servent à rien d'autre.

Certains règlements qui ont été adoptés récemment et des projets de loi déposés au niveau fédéral obligeront, pour des projets de construction de bâtiments publics, à privilégier le bois sur les autres matériaux. Cela nuirait aux autres matériaux, dont l'acier. Cela soulève aussi plusieurs questions : est-on prêt à perdre des emplois dans le secteur de l'acier au profit d'autres secteurs, à abandonner le critère de la « meilleure valeur » technique ou économique dans le choix des matériaux pour un usage précis, à mettre en jeu les questions de durabilité, de sécurité et de fiabilité, et à faire face aux conséquences de telles mesures en matière de politique commerciale? Les règles appliquées par les gouvernements pour la passation de marchés ne devraient pas passer outre les règles du marché ni négliger la comparaison entre les caractéristiques techniques des matériaux. C'est là une position que partagent tous les membres d'une coalition regroupant divers intervenants canadiens.

Dans le domaine des transports, un certain nombre de règlements américains sur les expéditions qui ont été adoptés récemment, afin de s'attaquer à certaines questions environnementales, pourraient avoir pour effet imprévu de nuire sérieusement au transport des marchandises sur les Grands Lacs. Toute réglementation qu'il ne sera pas possible de respecter avec les moyens techniques ou économiques dont on dispose maintenant nuira au commerce de l'acier et incitera les expéditeurs de ce produit, ainsi que d'autres, à utiliser d'autres modes de transport moins respectueux de l'environnement. Toute nouvelle réglementation des expéditions doit donc tenir compte intégralement des répercussions sur les entreprises canadiennes d'expédition et sur leurs clients de l'industrie. Le secteur de l'acier étant le plus important utilisateur de la voie maritime du Saint-Laurent, qui constitue un chaînon essentiel pour lui, le gouvernement doit amener les autorités concernées à réexaminer la nouvelle réglementation américaine qui nuirait aux échanges commerciaux bilatéraux entre nos deux pays.

LES MESURES PRIORITAIRES

1. Les gouvernements doivent s'engager à nouveau investir massivement et de façon durable dans les infrastructures en allant bien au-delà des mesures actuelles de stimulation des dépenses. Le fait de recourir à plus grande échelle aux PPP devrait permettre de tirer le meilleur parti possible des budgets d'investissement du gouvernement. Il pourrait également y avoir intérêt à étudier le recours à des fonds spéciaux et à d'autres instruments pour assurer un financement dédié à des projets d'importance stratégique.
2. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne doivent privilégier aucun matériau de construction précis quand ils préparent le cahier des charges d'un projet de construction. Les seuls critères décisionnels pour de tels projets publics doivent être la meilleure adéquation du produit aux fins du projet et l'utilisation optimale de l'argent des contribuables, et non pas des critères soumis à des influences politiques.

3. Les nouvelles réglementations sur la dimension environnementale des transports, au Canada comme aux États-Unis, doit être conçue et mise en œuvre de façon à ne pas imposer de normes impossibles à respecter ni à faire grimper de façon excessive les coûts d'expédition. Lorsque cela s'avérera nécessaire, le gouvernement devra s'efforcer de faire modifier les règlements américains qui nuiraient gravement au secteur canadien des expéditions et au commerce transfrontalier.